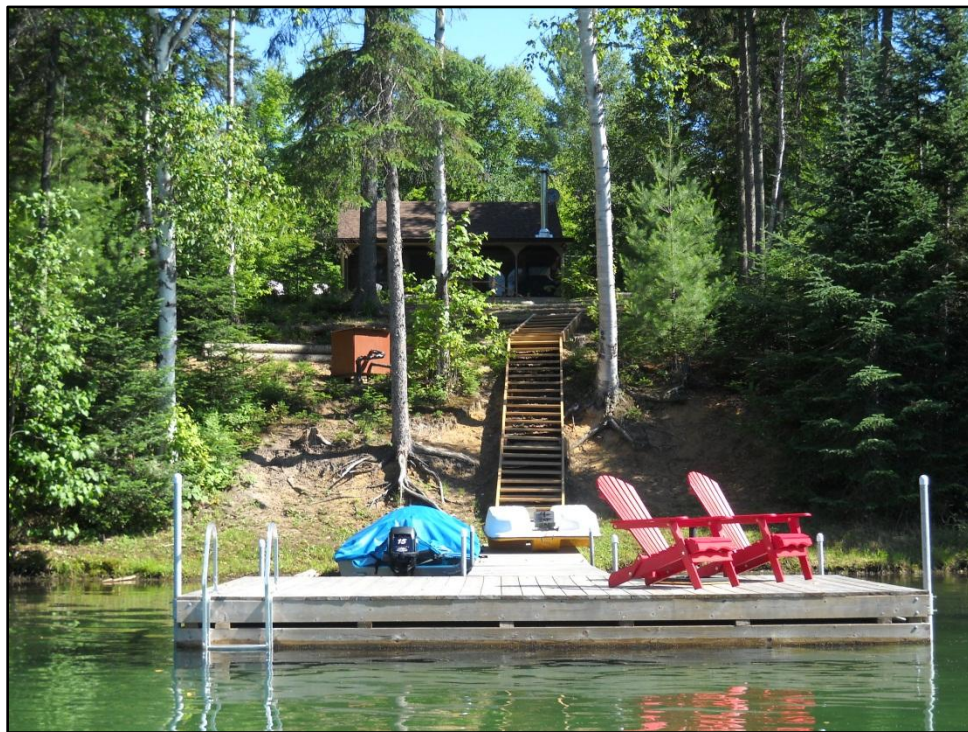


Suivi environnemental des lacs

Municipalité de Notre-Dame-du-Laus

Rapport d'activité Été 2013



Par Jeanne Beaudry-Pilote
Coordonnatrice – service aux visiteurs et environnement
Parc régional du Poisson Blanc

Rédaction :

Jeanne Beaudry-Pilotte
Coordonnatrice – service aux visiteurs et environnement, Parc régional du Poisson Blanc

Révision :

Isabelle Chalifoux
Directrice générale, Parc régional du Poisson Blanc

Novembre 2013, Notre-Dame-du-Laus.

Table des matières

1. Introduction	5
2. Mise en contexte	6
3. Concertation et communication	8
3.1 Première rencontre avec les associations: besoins et attentes	8
3.2 Assemblées générales	8
3.3 Formation d'une nouvelle association	8
3.4 Soutien aux lacs	9
3.5 Forum des lacs	9
4. Caractérisation et connaissance	10
4.1 Suivi des bandes riveraines	10
4.1.1 Fiches de recommandations	10
4.1.2 Bilan du suivi	11
4.1.3 Nouveaux suivis	11
4.2 Carnets de santé	12
4.3 Suivi du périphyton	12
5. Sensibilisation	13
5.1 Revégétalisation	13
5.1.1 Distribution d'arbres	13
5.1.2 Bureau d'accueil touristique	13
5.1.3 Distribution d'arbustes	14
5.2 P'tite rue en fête, édition 2013	14
6. Conclusion et recommandations	15
6.1 Concertation et communication	15
6.1.1 Concertation	15
6.1.2 Communication	15
6.2 Caractérisation et connaissances	16
6.2.1 Suivi des bandes riveraines	16
6.2.2 Suivi du périphyton	16
6.2.3 Espèces invasives	16
6.3 Sensibilisation	17
7. Annexe	17
Annexe I. Exemple de fiche de recommandation	18

1. Introduction

De 2007 à 2011, la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a reçu à chaque saison estivale un agent de liaison du programme Bleu Laurentides. Ce programme du Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides offre aux municipalités intéressées un soutien prenant la forme d'un(e) agent(e) de liaison pour répondre aux besoins et aux préoccupations de la municipalité et des associations de riverains en matière de sensibilisation, d'acquisition de connaissances, de caractérisation et de concertation dans une perspective de protection de la santé des lacs¹.

Depuis 2012, la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a confié le mandat de suivi environnemental des plans d'eau à la Corporation du Parc du Poisson Blanc. Cette année, Jeanne Beaudry-Pilotte, bachelière en Agriculture et sciences environnementales (majeure en biologie de la faune), et employée au Parc régional du Poisson Blanc, a assuré le rôle d'agente de sensibilisation et de soutien auprès des riverains. Sa tâche, partagée avec d'autres responsabilités au parc, s'est étendue du mois de mai à la mi-octobre.

Dans un esprit de collaboration et de continuité avec le travail des employé(e)s de Bleu Laurentides, l'agente de sensibilisation s'est engagée à effectuer la tournée des bandes riveraines des plans d'eau habités de Notre-Dame-du-Laus en compagnie de l'inspecteur municipal, à travailler en collaboration avec les associations de lacs et à apporter son aide à toute tâche municipale reliée à l'environnement si le besoin se posait. Afin d'éviter toute rupture avec le travail des agents des années précédente, les dossiers, outils et recommandations laissés par ces derniers ont été mis à profit et les objectifs du programme Bleu Laurentides ont été maintenus.

L'agente de soutien a également accompagné l'inspecteur municipal M. Robert Vincent dans quelques inspections sur le terrain. Ces inspections portant pour la plupart sur des questions touchant les bandes riveraines ont permis d'apporter le point de vue d'une biologiste et de faire un peu de sensibilisation auprès de la population.

¹ Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides, 2013. *Soutien technique*. [En ligne] Page consultée le 1^{er} novembre 2013. URL : <http://www.crelaurentides.org/index.php/dossiers/eau-lacs/bleu-laurentides/soutien-technique>

2. Mise en contexte

La municipalité de Notre-Dame-du-Laus est située sur la route 309 dans les Hautes-Laurentides. Cette municipalité d'une population de 1565 habitants ² occupe un vaste territoire de 866 km², dont 86% sont de propriété publique. Celui-ci est composé principalement de forêt et d'une multitude de plans d'eau : près de 300 lacs y sont situés en plus de la rivière du Lièvre, qui traverse la municipalité du Nord au Sud, du réservoir aux Sables et de la plus grande partie du réservoir Poisson Blanc, qui couvrent à eux deux 85,2 km² ³. Les lacs, montagnes et forêts de Notre-Dame-du-Laus sont reconnus comme une destination de prédilection pour les amateurs de chasse, de pêche, de VTT ou de motoneige.

Les ressources naturelles de ce territoire en font un espace de choix pour la villégiature. En saison estivale, selon les représentants de la municipalité, la population peut grimper jusqu'à 6000 habitants avec la présence de résidents saisonniers. Principalement concentrée en bordure des plans d'eau (voir Figure 1.), cette population additionnelle constitue une forte pression sur les écosystèmes lacustres. Comme ailleurs dans les Laurentides, les effets de la villégiature sur les lacs, tel que l'érosion, les apports en phosphore et la propagation des espèces envahissantes, sont d'importantes préoccupations.

Heureusement, la municipalité compte six associations de lacs qui veillent à sensibiliser leurs membres sur les bonnes pratiques à adopter, tant sur le plan de l'environnement que sur celui du bon voisinage. Ces six associations de lacs sont : l'Association des propriétaires du lac de l'Aigle, l'Association pour la protection du lac Bigelow, l'Association du lac Corbeau, l'Association du lac Earhart, l'Association des propriétaires de chalets du lac O'Neil et l'Association des propriétaires du lac Serpent. Ces associations sont réunies sous la Fédération lausoise des associations de lacs, fondée en 2011. À ces lacs s'ajoutent le lac des Pins, le lac Forgeron, le lac Bonnécail et le lac des Cèdres en tant que principaux lacs de villégiature. Les lacs Serpent et Bigelow sont inscrits au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en 2009. Les lacs Corbeau et de l'Aigle se sont joints au programme en 2010 et 2011 respectivement. En plus de ces associations, l'Association des Amis de la Lièvre veille sur la rivière du Lièvre et s'étend sur sept municipalités, dont Notre-Dame-du-Laus.

² Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT), 2010. *Répertoire des municipalités*. [En ligne] Page consultée le 24 octobre 2013. URL : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/79005/>

³ Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI), 2013. «Chapitre 2 : Portrait du bassin versant de la rivière du Lièvre», *Plan directeur de l'eau, 2^e édition*. 279 p.



- | | | |
|------------------------|---------------------------|-------------------|
| 1 Lac Adrien | 5 Réservoir Poisson Blanc | 9 Lac O'Neil |
| 2 Réservoir aux Sables | 6 Lac Bigelow | 10 Lac Corbeau |
| 3 Lac des Cèdres | 7 Lac des Pins | 11 Lac Serpent |
| 4 Lac Bonnécail | 8 Lac Forgeron | 12 Lac de l'Aigle |
| | | 13 Lac Earhart |

Figure 1. Les principaux lacs de villégiature à Notre-Dame-du-Laus

3. Concertation et communication

3.1 Première rencontre avec les associations: besoins et attentes

La saison a débuté par une première rencontre avec les représentants des associations de riverains de la municipalité afin de discuter de leurs besoins, préoccupations et attentes. Cette rencontre a eu lieu le 11 mai 2013. Les représentants des associations des lacs de l'Aigle, Bigelow, O'Neil et Serpent ainsi que l'inspecteur municipal M. Robert Vincent étaient présents.

L'agente de sensibilisation a présenté les objectifs principaux pour la saison : organiser la distribution d'arbres, soutenir les associations dans l'échantillonnage et l'analyse des résultats, aider à compléter les carnets de lacs, poursuivre le suivi des bandes riveraines et résumer la réglementation municipale touchant l'environnement. Les associations ont confirmé que ceci correspondait à leurs attentes.

Les associations se sont montrées préoccupées de ce qu'il advient des résultats des analyses d'eau. L'agente de sensibilisation a pu les informer que ces données sont conservées au bureau municipal et aux bureaux du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). Le RSVL se charge d'archiver ces données et de les étudier afin de faire ressortir les tendances et cibler les problématiques. Les associations ont demandé que des recherches additionnelles soient faites sur d'autres tests d'eau possible et sur les études effectuées dans le passé si le temps le permettait. Finalement, elles souhaitent recevoir les coordonnées mises à jour des associations afin de pouvoir communiquer entre elles.

3.2 Assemblées générales

L'agente de sensibilisation a assisté à quatre assemblées générales, soit celles de la Fédération lausoise des associations de lacs (13 avril), du lac Serpent (18 mai), de l'association du lac O'Neil (15 juin), et de l'association pour la protection du lac Bigelow (22 juin). Ces assemblées ont été l'occasion pour l'agente de se présenter et de communiquer les objectifs pour la saison, en plus de répondre aux questions des riverains et de discuter des problématiques spécifiques à ces associations.

3.3 Formation d'une nouvelle association

Le lac des Cèdres et le lac Bonnécail, deux petits lacs reliés par un chenal, n'ont toujours pas d'association de riverains malgré le fait que plusieurs personnes se soient montrées intéressées à s'impliquer par le passé. Cette année, une réunion d'information a été organisée afin d'encourager un groupe d'intéressés à fonder une association pour les deux lacs. Les personnes convoquées ont été repérées lors de la distribution d'arbustes ou tout simplement grâce au bouche à oreille. Le but était de rassembler un minimum de trois volontaires afin de démarrer le projet.

La participation à la réunion a dépassé les espérances : neuf personnes s'y sont présentées, en plus de Paul Mercier venu représenter la FLAL et prodiguer ses bons conseils. Malheureusement, aucune des personnes présentes n'était résident du lac des Cèdres, il n'est donc pas certain que celui-ci sera inclus dans une éventuelle association.



Source: Bleu Laurentides

Le lac Bonnécail

La réunion a débuté par les présentations, suivies par une courte présentation sur les différentes formes d'associations et les avantages de s'associer. Les riverains se sont montrés intéressés à s'impliquer et ont tous été mis en contact par courriel. Des documents pouvant leur être utiles dans ce projet ont été distribués. La prochaine étape pour mener le projet à terme repose sur les personnes rejointes. Celles-ci peuvent toujours demander l'aide de l'agente de sensibilisation et des membres de la FLAL.

3.4 Soutien aux lacs

Grâce à l'autonomie de la majorité des associations dans la poursuite de leurs activités, le lac O'Neil a bénéficié d'un encadrement plus soutenu. En effet, l'association du lac O'Neil a été récemment reprise par un nouveau conseil d'administration. Celui-ci a eu recours à l'accompagnement de l'agente afin de mieux comprendre les ressources disponibles et les analyses d'eau possibles. Ainsi l'association a pu s'inscrire sur la liste d'attente du RSVL et entamer le suivi de la transparence et le suivi du périphyton en attendant son inscription officielle. L'agente a pu répondre aux préoccupations qui ont surgit au cours de la saison estivale au sujet de l'état de santé du lac et des résultats d'analyses bactériologique. Les résidents du lac O'Neil semblent observer de plus en plus de signes d'eutrophisation depuis quelques dizaines d'années et sont très motivés à agir pour améliorer la situation. Un herbier de myriophylle à épis a été localisé vers le milieu du lac. Les administrateurs de l'association en ont été informés et discuteront de solutions possibles lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

3.5 Forum des lacs

Le samedi 24 août 2013 a eu lieu le 3^{ième} forum régional sur la protection des lacs et cours d'eau, organisé par le Regroupement des associations pour la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides (RAP-HL). Des représentants de l'Association des propriétaires du lac Serpent, de la Fédération lausoise des lacs, l'inspecteur municipal de Notre-Dame-du-Laus et l'agente de sensibilisation étaient présents. Composé de quatre conférences, le forum portait cette année sur l'utilisation des embarcations motorisées sur les plans d'eau et les aspects écologiques, légaux et sociaux de cet enjeu furent abordés. Cette demi-journée est très instructive. Il est fortement recommandé de veiller à ce que la municipalité et ses associations participent au prochain forum ou tout autre rencontre d'information similaire.

4. Caractérisation et connaissance

4. 1 Suivi des bandes riveraines

4.1.1 Fiches de recommandations

Jusqu'à cette année le suivi des bandes riveraines consistait à faire le tour des propriétés afin de rencontrer les riverains ou de laisser des messages aux riverains absents, tout en classant chaque propriété selon la qualité de sa bande riveraine. Cette méthode a été efficace jusqu'à maintenant : une tendance vers l'amélioration depuis le début des tournées a été constatée. Toutefois, plusieurs propriétés demeurent problématiques, que ce soit par manque de communication ou par manque d'intérêt de la part du propriétaire.



Une bande riveraine idéale

Le suivi 2013 consistait à s'assurer que la tendance vers l'amélioration soit maintenue et à mettre l'accent sur les cas problèmes. Ainsi, seuls les propriétaires de bande riveraines évaluées comme « à suivre » ou « problématiques » ont été contactés cette année. Cette méthode a permis de cibler le travail sur les cas les plus importants tout en laissant la chance aux plantes de pousser sur les propriétés où des améliorations ont été observées.

Afin de s'assurer de rejoindre les propriétaires concernés, de mieux les informer et de laisser des traces écrites de la communication, une fiche de recommandations a été postée à l'adresse permanente de chaque riverain des catégories « à suivre » et « problématique ». Un modèle de fiche de recommandations, inspiré des méthodes de l'Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-St-Laurent, à Rimouski, a été conçu et adapté pour chaque riverain à contacter (voir Annexe I). La fiche consiste en une description des bandes riveraines et des bonnes pratiques au recto, et au verso d'une photo de la propriété avec des recommandations spécifiques. Une copie de chaque fiche a été ajoutée au dossier du lac ainsi qu'au dossier du propriétaire à la municipalité. Un rapport de suivi pour chacun des lacs a également été rédigé et envoyé aux associations afin qu'elles le fassent circuler parmi leurs membres. Ces rapports résument les résultats du suivi et ciblent les points forts et les points faibles du plan d'eau.

Ce système a l'avantage de fournir aux propriétaires des recommandations personnalisées et détaillées concernant leur propriété. Il permet également un suivi par la municipalité puisqu'une copie de la fiche demeure dans les dossiers au bureau municipal. Le rapport de suivi permet de contacter le plus de riverains possible et de

leur transmettre les résultats de notre travail, en plus de les sensibiliser à rester vigilants et poursuivre leurs efforts.

4.1.2 Bilan du suivi

Voici les résultats du suivi des bandes riveraines 2013. Chaque propriété a été classée selon les catégories utilisées dans les années précédentes afin d'assurer une continuité dans l'analyse des résultats. La plupart des lacs démontrent une amélioration si l'on compare au suivi 2011.

Lac	Date de visite	%	%	%	%	%	Nb de propriétés sur le lac	Nb de fiches envoyées
<i>Corbeau</i>	20 juin	75	15	4	4	2	120	12
<i>De l'Aigle</i>	11 juillet	23	10	14	7	3	57	8
<i>Earhart</i>	11 juillet	71	5	5	14	5	21	5
<i>O'Neil</i>	9 août	57	22	11	6	6	37	4
<i>Bigelow</i>	14 août	49	27	17	6	2	63	6
<i>Serpent</i>	16 août	61	12	15	7	3	119	10
<i>Forgeron</i>	28 août	26	23	23	13	15	53	21
<i>Des Pins</i>	28 août	26	3	47	12	12	34	13
<i>Des Cèdres</i>	26 septembre	33	20	27	13	7	15	3
<i>Bonnécal</i>	26 septembre	49	19	9	14	9	57	12
Nombre total de fiches envoyées								94

Légende :

■ Très bien;
 ■ Amélioration, mais pas parfait;
 Ni bon, ni horrible;
 ■ À suivre;
 ■ Problématique

4.1.3 Nouveaux suivis

Cette année quinze propriétés ont été ajoutées au suivi du lac des Pins, soient les propriétés du chemin du Bélier et celle sur le chemin Roy. Ces propriétés ont fait l'objet d'une caractérisation plus détaillée puisque c'était leur premier suivi.

4.2 Carnets de santé

Le carnet de santé fait partie de la trousse des lacs, un outil développé par le programme Bleu Laurentides qui vise à « sensibiliser, éduquer et former [...] toute personne souhaitant effectuer la surveillance de l'état de santé des lacs. »⁴ Le carnet de santé sert à regrouper et à archiver les informations politiques, historiques, scientifiques et géographiques reliées à un lac. La plupart des associations de Notre-Dame-du-Laus possèdent un carnet de santé dans lequel elles archivent les résultats des analyses faites sur leur lac.

Les nouvelles informations pertinentes ont été ajoutées aux carnets de santé déjà existants. Un carnet de santé a été entamé pour le lac O'Neil, actuellement sur la liste d'attente du programme RSVL. Les carnets de santé sont conservés en version électronique à la municipalité et les dernières versions sont transmises aux associations.

4.3 Suivi du périphyton

Le CRE Laurentides a organisé le 6 juillet 2013 une journée de formation sur le suivi du périphyton. Le périphyton est le nom donné à l'ensemble des microorganismes qui poussent à la surface des objets submergés. Ce suivi, récemment ajouté aux différents protocoles du RSVL, avait été rejeté par les associations lors de la première rencontre du mois de mai car le protocole paraissait à première vue plutôt fastidieux. La journée de formation a permis d'éclaircir ce point et d'en apprendre davantage sur l'utilité de ce suivi.



Source: University of Kentucky

Roches recouvertes de périphyton

Deux leçons importantes peuvent être tirées de cette formation. Tout d'abord, après une pratique sur le terrain on constate que le suivi est plus rapide à faire qu'il ne le paraît. Deuxièmement, ce suivi est particulièrement utile dans les lacs qui ne montrent pas encore de signes d'eutrophisation. En effet, il a été démontré que l'épaisseur du périphyton est un indicateur plus rapide et précis de l'apport en phosphore dans un plan d'eau que le taux de phosphore dans la fosse. Le phosphore qui s'écoule vers un lac étant premièrement absorbé par le littoral avant de rejoindre le milieu du plan d'eau, les premières variations en phosphore apparaissent dans le périphyton du littoral avant d'être reflétées dans la fosse du lac, où sont effectués les autres tests du RSVL. C'est pourquoi certains lacs connaissant une grande pression de villégiature peuvent tout de même avoir de très bons résultats aux tests de phosphores pris dans la fosse.

⁴ Bleu Laurentides. *Le carnet de santé*. [En ligne] Page consultée le 1^{er} novembre 2013. URL : <http://www.troussedeslacs.org/>

Grâce à cette formation, les associations de lacs de Notre-Dame-du-Laus ont pu être approchées pour entamer ce suivi. Le suivi a ainsi été effectué pour une première fois au lac O'Neil où les propriétaires avaient déjà remarqué une inquiétante



Source: Bleu Laurentides

Les participants à la formation

augmentation du périphyton. Il serait avantageux d'implanter ce suivi dans d'autres lacs de la municipalité en utilisant le lac O'Neil comme exemple. Il faudra informer les autres associations que le suivi peut être fait rapidement et de façon agréable si on s'y met en équipe de quatre par beau temps! Il est important aussi de leur communiquer les erreurs à ne pas faire : il vaut mieux effectuer ce suivi par une journée chaude et sans vent car il fait rapidement froid les pieds dans l'eau.

5. Sensibilisation

5.1 Revégétalisation

5.1.1 Distribution

La distribution d'arbres annuelle à la municipalité a eu lieu les 24 et 25 mai 2013 au garage municipal. Cette année la distribution des plants a été coordonnée par le MRN. Plusieurs espèces d'arbres totalisant 1500 plants ont été livrées pour la distribution. Ces plants ont été distribués à 54 personnes qui sont repartis les bras pleins! Des feuillets d'informations sur chaque espèce étaient disponibles sur place. Les propriétaires riverains avaient priorité dans la distribution et les gens désirant recevoir de plus grandes quantités étaient invités à repasser le samedi midi afin de se servir dans les restants. Cette distribution fut un succès puisque tous les arbres ont trouvé preneur. Ce fut également une occasion de rencontrer les riverains et de discuter avec eux. Fait à noter, plusieurs personnes se sont dites intéressées à recevoir ou acheter des arbustes lors d'une éventuelle distribution.



Source: www.afce.qc.ca

Un sac de jeunes plants d'érable à sucre

5.1.2 Bureau d'accueil touristique

Cinquante plants ont été réservés pour planter au Bureau d'accueil touristique. Vingt-cinq mélèzes laricin, douze chênes rouges, douze chênes à gros fruits et un érable rouge ont été plantés sur le terrain du bureau d'accueil afin de compléter les efforts de végétalisation déjà entamés dans les années passées. Bonne nouvelle, une trentaine

d'arbres ont été plantés sur la bande de gazon entre le côté ouest du stationnement et la rivière, et la très grande majorité ont survécu et semblent bien implantés. Ces arbres permettront d'élargir la bande riveraine déjà en place et procureront éventuellement de l'ombre aux voitures, chose rare dans ce stationnement.

5.1.3 Arbustes

Des démarches ont été faites auprès de quelques entreprises afin d'évaluer les coûts d'une distribution d'arbustes en 2014. Les soumissions reçues seront rassemblées dans un document comparatif afin de faire une demande de subvention auprès du conseil municipal. L'objectif est de distribuer des arbustes convenant aux bandes riveraines à moindre coût aux propriétaires intéressés. Cette distribution aurait idéalement lieu au même moment que la distribution d'arbres.

5.2 P'tite rue en fête, édition 2013

Un kiosque environnemental sur le thème des bonnes pratiques en milieu riverain a été conçu et aménagé à l'occasion de la « P'tite rue en fête », le samedi 27 juillet. Paul Mercier, président de la Fédération lausois des associations de lacs et Katja Culhuac, agente de sensibilisation du Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre, ont assisté l'agente de sensibilisation responsable de la coordination du kiosque. Diverses fiches d'information sur le thème de l'eau ont été distribuées aux passants s'arrêtant au kiosque.



Le kiosque environnemental de la P'tite rue

Des produits domestiques écologiques ainsi que sept plantes indigènes adaptées aux conditions riveraines étaient en démonstration au kiosque. Grâce à une commandite de l'entreprise locale Les Serres Bergeron, ces plantes ont été offertes en trois prix de présence par le biais d'un tirage accessible à tous. Chacun des trois gagnants a reçu un duo ou un trio de plantes accompagné de sachets de graines de fleurs sauvages à planter sur leur terrain.

Cette activité a permis de rejoindre et de sensibiliser plusieurs personnes qui se sont arrêtées au kiosque au courant de la journée pour en apprendre plus sur les bonnes pratiques en bande riveraine, que ce soit les bonnes plantes à planter pour végétaliser la rive, les bons produits à utiliser pour éviter les apports en phosphore dans leur plan d'eau ou pour en connaître plus sur leur association de lac. Deux documents ont été produits pour cette journée : « Les bonnes pratiques en bande riveraine » et « Une association près de chez vous veille sur l'eau! ». Ces documents pourront être distribués à nouveau lors de prochaines activités avec le public.

6. Conclusion et recommandations

6.1 Concertation et communication

6.1.1 Concertation

Il sera important en 2014 de suivre de près le développement des associations des lacs des Cèdres et Bonnécail. Il sera primordial de contacter les volontaires ayant assisté à la réunion en 2013 dès le début de la saison 2014 et de les soutenir dans l'avancement de leur projet. Les premières étapes de fondation d'une association demandent leadership et implication de la part des riverains volontaires, l'aide du ou de la futur(e) agent(e) vise à intervenir selon les besoins en coordonnant les rencontres ou marche à suivre.

Deux associations existantes sur le territoire de Notre-Dame-du-Laus n'ont pas encore eu d'interactions avec les agents de soutien à la municipalité : l'Association des propriétaires du lac des Sables et Les amis de la rivière du Lièvre. Peut-être ont-elles échappé aux activités de concertation jusqu'à maintenant ou peut-être n'étaient-elles pas intéressées ou disponibles pour collaborer jusqu'à maintenant. Quoiqu'il en soit, il serait toutefois pertinent de les contacter en 2014 afin d'étudier les possibilités de collaboration. L'ajout de ces deux plans d'eau au suivi des bandes riveraines pourrait être un bon point de départ pour amorcer le contact.

6.1.2 Communication

Un défi important dans la saison 2013, et sûrement rencontré également par les agents des années précédentes, est la difficulté de rejoindre les riverains et les autres résidents de Notre-Dame-du-Laus. Il est souhaitable d'œuvrer à améliorer les moyens de communications en termes d'environnement, autant pour informer les résidents et les convoquer à des rencontres que pour promouvoir les actions poursuivies et partager les réalisations accomplies dans le cadre du suivi environnemental des lacs. Le tout vise notamment à offrir aux associations une plate-forme pour rejoindre de nouveaux membres et à communiquer leurs actions.

Entre autres, le site Web de la municipalité comporte déjà une page dédiée à l'environnement qui contient très peu d'informations et mérite d'être mise à jour. Un bulletin de liaison pourrait également être mis sur pied et distribué par la poste ou dans les commerces. La future nouvelle bibliothèque offre également des opportunités de collaboration : des conférences ou soirées d'information sur des thèmes rassembleurs pourraient, par exemples, être organisées. Une opportunité qui permettrait à la fois de contribuer à l'offre de la bibliothèque et de créer des occasions pour sensibiliser la population.

6.2 Caractérisation et connaissances

6.2.1 Suivi des bandes riveraines

Le suivi des bandes riveraines a jusqu'à maintenant eu des effets très positifs dans les lacs suivis depuis 2007. Beaucoup de temps a été investi cette année dans les fiches de recommandations afin de rejoindre les riverains fautifs et de leur donner des outils pour améliorer les problèmes particuliers identifiés sur leur propriété. Il est recommandé de ne pas recontacter ces riverains en 2014 afin de leur donner la chance d'effectuer les travaux d'améliorations suggérés.

Le suivi 2014 devrait plutôt se concentrer sur l'ajout de nouveaux plans d'eau n'ayant pas encore été étudiés, soit : la rivière du Lièvre entre le Rapide des Iroquois et le Barrage des Cèdres, le réservoir aux Sables, le lac Champion et le lac Poisson Blanc. Il existe au lac des Sables une association de riverains qui pourraient être intéressés par ce suivi. Plusieurs enrochements pouvant bénéficier d'améliorations sont présents dans le secteur de la rivière du Lièvre. Quant au réservoir Poisson Blanc, le Parc régional du Poisson Blanc espère s'inscrire au RSVL et participer à la caractérisation des rives du plan d'eau.

Une mesure intéressante à prendre en 2014 serait d'organiser des ateliers sur les bandes riveraines s'adressant spécifiquement aux riverains ayant reçu des fiches de recommandation en 2013. Ceci permettrait de les soutenir dans leurs démarches de revégétalisation en plus d'assurer un certain suivi suite à l'envoi des fiches de recommandations.

6.2.2 Suivi du périphyton

Les associations de lacs de la municipalité bénéficieraient d'implanter le suivi du périphyton sur leur plan d'eau. Afin de mettre à profit la formation suivie en 2013, celles-ci devraient être accompagnées au cours des premières étapes du suivi afin de partir du bon pied et d'obtenir le soutien et l'encouragement pour mener à bien cette démarche.

6.2.3 Espèces invasives

Deux espèces invasives ont été observées lors des tournées de lacs. La salicaire pourpre a été observée dans quelques bandes riveraines, en particulier au lac Serpent et au lac Bigelow. Le myriophylle à épis a été observé dans quelques plans d'eau. Cette plante aquatique particulièrement envahissante semble surtout présente au lac Bonnécal, au lac des Cèdres, dans la rivière du Lièvre, dans le ruisseau Serpent et au lac O'Neil.

Il serait important d'implanter un système de suivi et d'inventaire des espèces envahissantes à Notre-Dame-du-Laus. Ce suivi ne devrait pas se restreindre aux milieux riverains mais également s'étendre aux autres écosystèmes.

La première étape serait de recenser les observations : recueillir des spécimens et identifier le lieu d'observation, le nom de l'observateur et la date de prélèvement. Quelques spécimens de myriophylle à épi ont ainsi été récoltés en 2013. Ceci permettrait de dresser un portrait de la situation actuelle et de cibler les problématiques et les actions nécessaires. Un plan d'action au niveau municipal pourrait ensuite être élaboré. Voici quelques actions possibles : distribuer des fiches de sensibilisation, trouver des solutions avec les associations de lacs, mettre en place un suivi des espèces invasives.

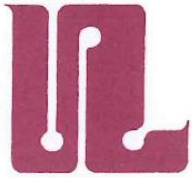
Notons qu'un suivi à ce sujet a déjà été entamé avec l'association du lac O'Neil. Il faudrait continuer ce suivi auprès d'eux en 2014 puisqu'ils discuteront des mesures à prendre pour contrer ce problème lors de leur prochaine assemblée générale.

6.3 Sensibilisation

Il est important de poursuivre la sensibilisation auprès de la population de Notre-Dame-du-Laus via diverses activités telles la participation à l'événement annuel « P'tite rue en fête » et la distribution d'arbres et, potentiellement, d'arbustes. Il est souhaitable que le travail de sensibilisation s'étende à un public de plus en plus grand et qu'il vise à répondre à des préoccupations qui vont au-delà de celles des associations de lacs. Les ressources naturelles de Notre-Dame-du-Laus attirent des villégiateurs d'ailleurs au Québec, mais aussi de l'Ontario et des États-Unis, il est important de veiller aux richesses du territoire lausois pour le bénéfice de sa population actuelle et future. La poursuite de la protection de l'environnement doit demeurer une priorité municipale.

7. Annexe

ANNEXE I. Exemple de fiche de recommandations



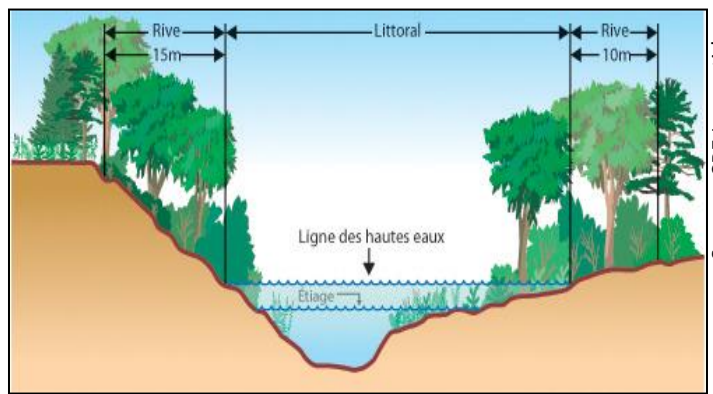
Suivi des bandes riveraines 2013

Lac XXXXXXXXX

Bonjour,

Suite à la tournée de votre lac le 20 juin 2013, nous avons quelques recommandations à partager avec vous afin d'améliorer votre bande riveraine.

La bande riveraine est une zone de 10 à 15 mètres en bordure d'un plan d'eau qui joue un rôle primordial dans la santé de celui-ci : une bonne bande à l'état naturel retient et filtre les polluants et nutriments indésirables, prévient l'érosion et rafraîchit l'eau près des berges. Avec une bande riveraine efficace vous participez à maintenir votre lac et les poissons qui y vivent en santé!



La bande riveraine

Les règles générales à suivre :

- ❖ Ne pas tondre le gazon à moins de 3 mètres de la rive tel que prescrit par le règlement municipal (5 mètres = encore mieux!) afin de ralentir le ruissellement jusqu'au lac;
- ❖ Planter des arbres et arbustes dans les zones du terrain moins utilisées;
- ❖ Privilégier les plantes indigènes (ex : myrique baumier, iris versicolore, rosier rugueux, saule arbustif, parthénocisse à cinq foliole ou «vigne vierge»);
- ❖ Recouvrir les murets en pierres ou en bois de vignes afin de diminuer le réchauffement de l'eau;
- ❖ Éviter d'utiliser des pesticides ou des engrais à moins de 15 mètres de la rive;
- ❖ Établir son site de feu loin de la rive et vider les cendres et résidus régulièrement afin d'éviter leur ruissellement vers le lac;
- ❖ Semer du trèfle dans les zones dénudées; le trèfle contribuera à freiner le ruissellement et demande peu d'entretien;
- ❖ Veiller à la conformité, au bon entretien et à une vidange régulière des installations septiques.

Voici les recommandations s'appliquant à votre propriété :



XXX, chemin XXXXXXXX

- ① Planter des arbustes en bordure au sommet du talus et dans la pente: ces plantes empêcheront l'érosion en plus de réduire l'ouverture sur le lac sans cacher la vue;
- ② Semer du trèfle dans la descente afin de freiner le ruissellement;
- ③ Continuer de laisser pousser le gazon et la végétation naturelle à moins de 3 mètres de la rive et dans les endroits moins utilisés;
- ④ Un tuyau se déversant sur votre propriété cause un gros problème d'érosion dans la pente menant au lac. Cette situation devrait être redressée : si le tuyau ne peut être retiré ou déplacé, une bonne végétation dense autour du tuyau et dans la pente permettrait de réduire l'érosion.



Votre bande riveraine nécessite quelques améliorations pour bien jouer son rôle écologique. On y dénote des problèmes d'érosion auxquels y est important de remédier rapidement. Quelques efforts et vous verrez rapidement votre travail récompensé!

Pour plus d'information :

Robert Vincent, inspecteur municipal : 819-767-2247

Jeanne Beaudry-Pilotte, agente de sensibilisation : 819-767-2999

Veillez nous aviser dès que les correctifs seront réalisés afin qu'ils soient ajoutés à votre dossier.